



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EDF

Question écrite n° 6320

Texte de la question

M. Louis Mexandeau attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation de petites entreprises, qui effectuent en sous-traitance, pour le compte d'EDF, un certain nombre de travaux, notamment en matière de génie civil, souterrains ou aériens. Il semble que ces petites entreprises soient de moins en moins sollicitées, ce qui entraîne pour elles de nombreuses difficultés, et des conséquences graves en matière de chômage. Dans le Calvados, plusieurs de ces petites entreprises ont déjà dû déposer leur bilan, et il est à craindre que d'autres soient amenées à en faire autant. Pourtant, à la lecture du bilan financier d'EDF, il semble que l'entreprise publique a les moyens de lancer de lancer des travaux, travaux par ailleurs nécessaires par exemple pour améliorer la distribution, ou en matière d'enfouissage des lignes pour préserver l'environnement. En conséquence, il lui demande s'il compte donner des directives pour que ces petites entreprises, dont le sérieux et la compétence ne sont pas en cause, continuent d'être employées par EDF.

Texte de la réponse

Les difficultés actuellement rencontrées par les entreprises travaillant pour Electricité de France dans le domaine des travaux de génie civil reflètent la diminution des travaux réalisés par cet établissement. Cette diminution s'explique par le tassement de la croissance de la demande en électricité, qui réduit les besoins d'extension ou de renforcement du réseau, et par les difficultés d'implantation des nouveaux ouvrages de transport et de distribution. Le Gouvernement a toutefois demandé à Electricité de France, dans le cadre du contrat de plan, d'initier une opération de résorption des situations de réseaux particulièrement inesthétiques et qualifiés de « points noirs ». Les financements prévus pour cette opération devraient permettre le traitement d'environ 4 500 « points noirs » sur la durée du contrat de plan, de 1997 jusqu'à 2000. Ces opérations, qui débuteront dans les prochains mois, permettront d'augmenter le volume des travaux confiés aux petites entreprises intervenant dans le domaine du génie civil aérien et souterrain pour les réseaux d'Electricité de France.

Données clés

Auteur : [M. Louis Mexandeau](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6320

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4034

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4820